Les Amis de Beauregard

Lettre d'information n°1
Pouilley-Français

Chers habitants, suite à la réunion publique d'information du mercredi 30 Novembre 2016 à Pouilley-Français concernant le projet éolien en cours, nous tenons à vous tenir informés du contenu des échanges. Une communication claire et transparente nous semble importante dans ce projet impactant fortement nos communes. Cette démarche n'a que pour seul but l'information, elle constitue une base de réflexion pour vous forger **votre propre opinion sur ce projet.**

Cordialement, Les Amis de Beauregard.

Réunion du 30/11/2016 à 20h.

Réunion animée par : M. le Maire de Pouilley-Français : MAURICE Yves et le porteur de projet : Opale énergies naturelles (Fontain).

La société Opale présente ses activités : entreprise privée développant pour le compte de tiers des projets éolien et de méthanisation, elle réalise l'ensemble des études et les démarches administratives jusqu'au dépôt de permis de construire.

La société Opale rappelle les objectifs de la loi grenelle 2 en matière d'éolien : évolution croissante du nombre de parcs éoliens en France. L'éolien de par son intermittence de production ne remplacera pas le nucléaire mais se substitue aux énergies thermiques (gaz, charbon…)

Elle détaille les étapes de développement d'un projet : consultations des communes, études sur la faune, la flore, le bruit. Etude de vent réalisée par le mât de mesures de Pouilley-Français.

Après avoir exposé les différentes contraintes locales : couloirs aériens, faisceaux hertziens, extension future de la carrière, réseau hydrologique, gazoduc, monuments historiques … le projet est détaillé :

Le parc éolien sera constitué de 14 éoliennes de 150 m de hauteur réparties sur deux sites :

- **6 sur les communes de Pouilley-Français (5) et Corcondray (1)**
- **8 sur les communes de Lantenne-Vertière (6) et Mercey-le- Grand (2)**

Sur Pouilley-Français : 5 éoliennes

- 2 dans le **bois des Ages** et 1 **sur terrain privé**.
- 2 dans le **massif de Servolle**.

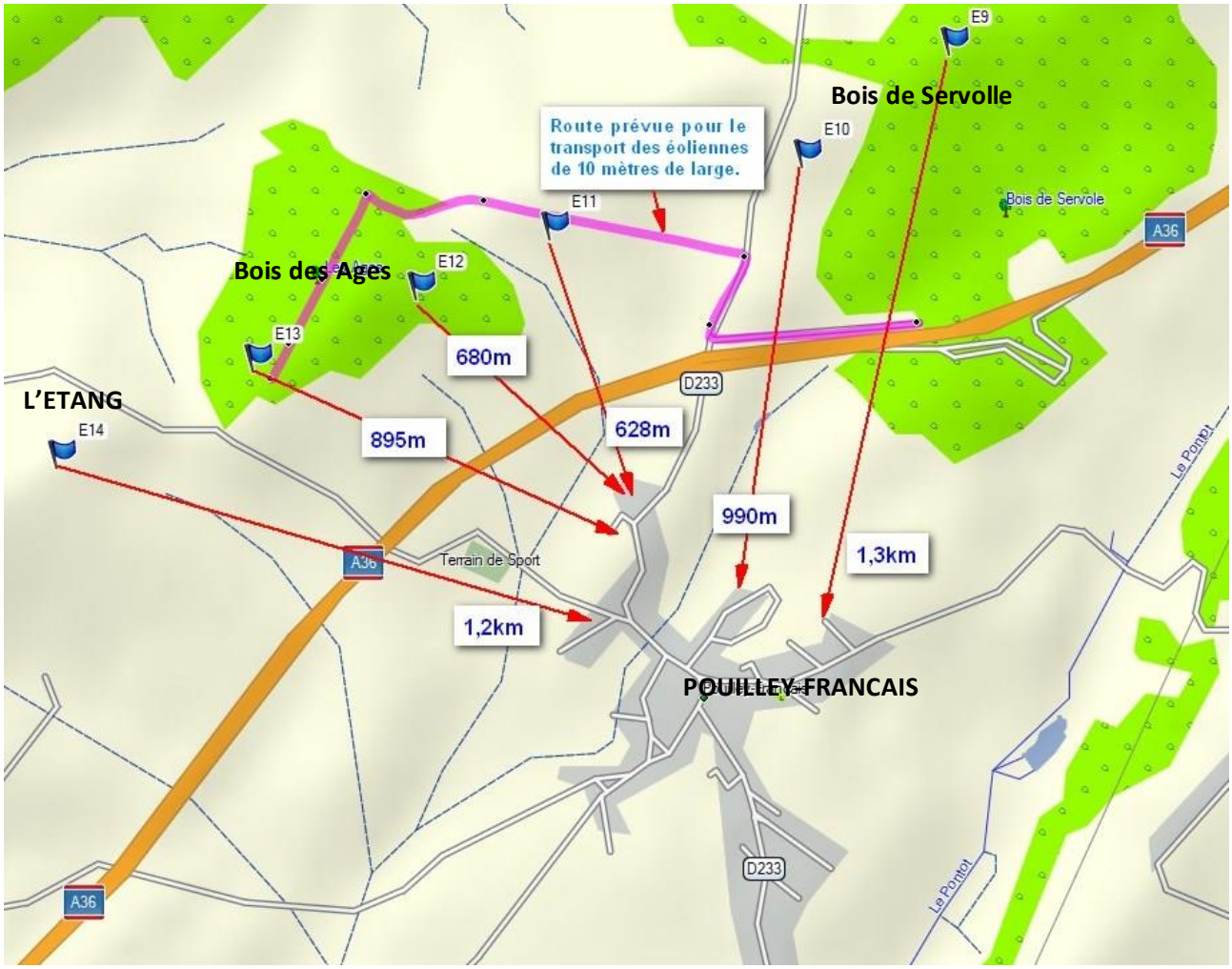

Sur Corcondray : 1 éolienne

- 1 au-dessus du hameau de l'Etang.

Pour Pouilley-Français, l'accès aux chantiers et à l'exploitation des éoliennes se fera par élargissement du chemin existant longeant l'autoroute (en direction de Villers-Buzon).

Sur Lantenne Vertière : 6 éoliennes .

Sur Mercey le Grand : 2 éoliennes

Les retombées financières :

- Pour la commune de Pouilley-Français et ses 3 éoliennes : 56 150 Euros par an
- Pour la communauté de communes (CAGB) : 49 400 Euros par an
- Pour le département : 104 000 Euros par an (pour le parc des 14 éoliennes)
- Pour les propriétaires privés : environ 5000 euros par an / éolienne.

Les contrats d'achat de l'électricité produite sont établis pour une durée de 15 ans.

Avancement du projet :

- 14/11/2014 : Présentation du projet au conseil municipal par la société Opale
- 28 novembre 2014 : Début de la première phase d'étude validée par le conseil municipal.
- 24/04/2015 : Présentation du projet par Opale avec présence de l'ONF. Un comité de pilotage du projet éolien composé de 6 élus est proposé pour participer aux différentes réunions - (lettre d'information « EN DIRECT DE POUILLEY-FRANÇAIS » n°6- avril-mai 2015)
- 22/05/2015 : Validation par le conseil municipal de la signature d'un bail emphytéotique concernant les 3 éoliennes sur terrain communal
- 09/2015 : installation d'un mât de mesure anémométrique sur la commune dans le cadre du développement du projet éolien, pour 2 ans et sera ensuite démonté. Des mesures précises, notamment sur la force et la direction du vent sont nécessaires pour poursuivre les réflexions sur l'installation des éoliennes.
- 27/11/2015 : Suite à la signature de la promesse de bail et de l'installation du mât de mesure, la commune de Pouilley-Français peut émettre 2 titres exécutoires d'Opale soit : 800€ pour la signature de la promesse de bail et 750€ de loyer annuel pour le mât de mesure
- 05/2016 : campagne de mesure acoustique (pose de 2 micros**, les éoliennes ne devront pas produire plus de 3 décibels la nuit et 5 le jour, par rapport au niveau sonore actuel**)
- 01/07/2016 : 6 éoliennes seront prévues.
- 02/09/2016 : Mr le Maire, présente le contexte et les principales caractéristiques du projet éolien aux conseillers municipaux, et annonce qu'il sera constitué de 6 éoliennes outre les postes de livraison pour permettre le raccordement au réseau public.
- 25/11/ 2016 : Autorisation est donnée (13 voix pour) de déposer un dossier de demande d'autorisation unique (équivalent au permis de construire) pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Pouilley-Français et Corcondray.
- 30/11/ 2016 : réunion publique d'information.

Les étapes à venir :

- Dépôt du dossier de demande unique (équivalent permis de construire)
- Enquête publique : septembre 2017
- Début des travaux 2018-2019
- Mise en service 2020

Les principales questions de l'assemblée :

- **Question sur l'impact visuel :** des photomontages sont présentés :
  ***le 1°**, depuis la rue des Genevriers sur les 2 éoliennes à installer sur la zone « Bois de Servolle », occultant les 4 éoliennes situées sur la zone « Bois des Ages »
  ***Le 2°,** depuis la rue de la Joliotte, à plus de 1,2 km des éoliennes.

La hauteur des éoliennes sera de 150 m (soit la moitié de la hauteur de la tour Eiffel ou 5 fois la hauteur de l'église de Pouilley-Français).

- **Question sur le bruit généré :** le projet devra respecter la réglementation, pas plus de 5 dB le jour et 3 dB la nuit en plus du bruit ambiant. (3 dB en plus signifie que l'intensité du bruit ambiant est doublée), concernant les infrasons aucune étude n'a été réalisée.
- **Question sur la probabilité de réaliser le projet éolien :** le conseil municipal ayant déjà donné un avis favorable au projet (vote du conseil municipal du 25/11/2016), il ne reste que l'enquête publique à réaliser.
- **Question sur la visibilité depuis certains monuments :** Le projet dans son ensemble (14 éoliennes) sera entre autre visible depuis la Citadelle de Besançon.
- **Question sur le coût de la valorisation des biens immobiliers :**
  Aucune enquête nationale n'ayant été diligentée à ce sujet, sur les sites éoliens, pas de réponse, mais des cas de jurisprudence ont mis en évidence que la justice, se prononce plus favorablement sur une baisse de la valeur des biens que sur leur réévaluation.

Fin de réunion .

Carte du projet d'implantation des 14 éoliennes

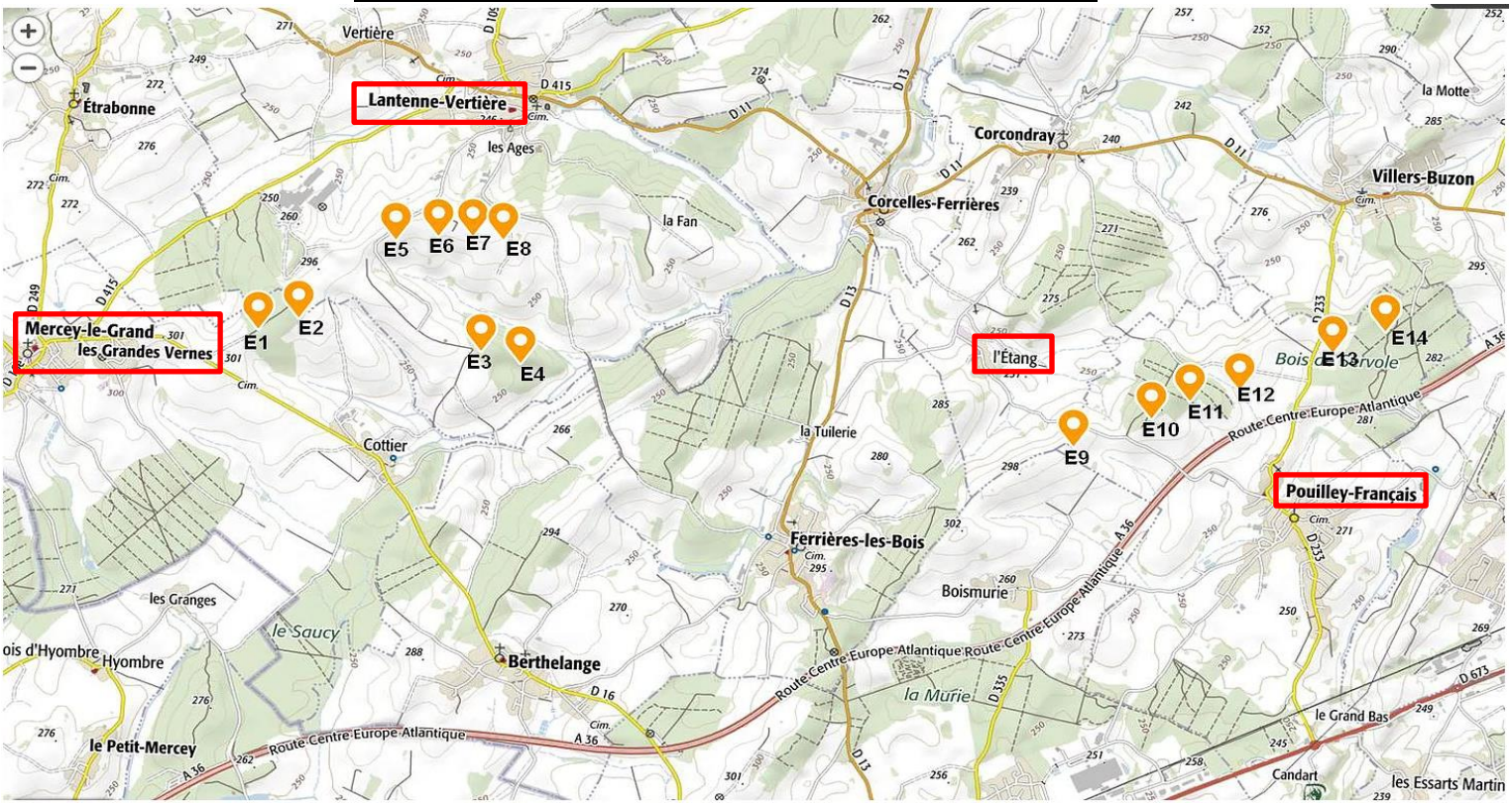

Rejoignez nous sur : www.lesamisdebeauregard.fr

ou

lesamisdebeauregard@gmail.com

RAPPORT D'ECHELLE D'UNE EOLIENNE DE 100 M DE HAUT A L'AXE (150 M EN HAUT DES PALES) PAR RAPPORT A UNE EGLISE DE 30 M DE HAUTEUR.

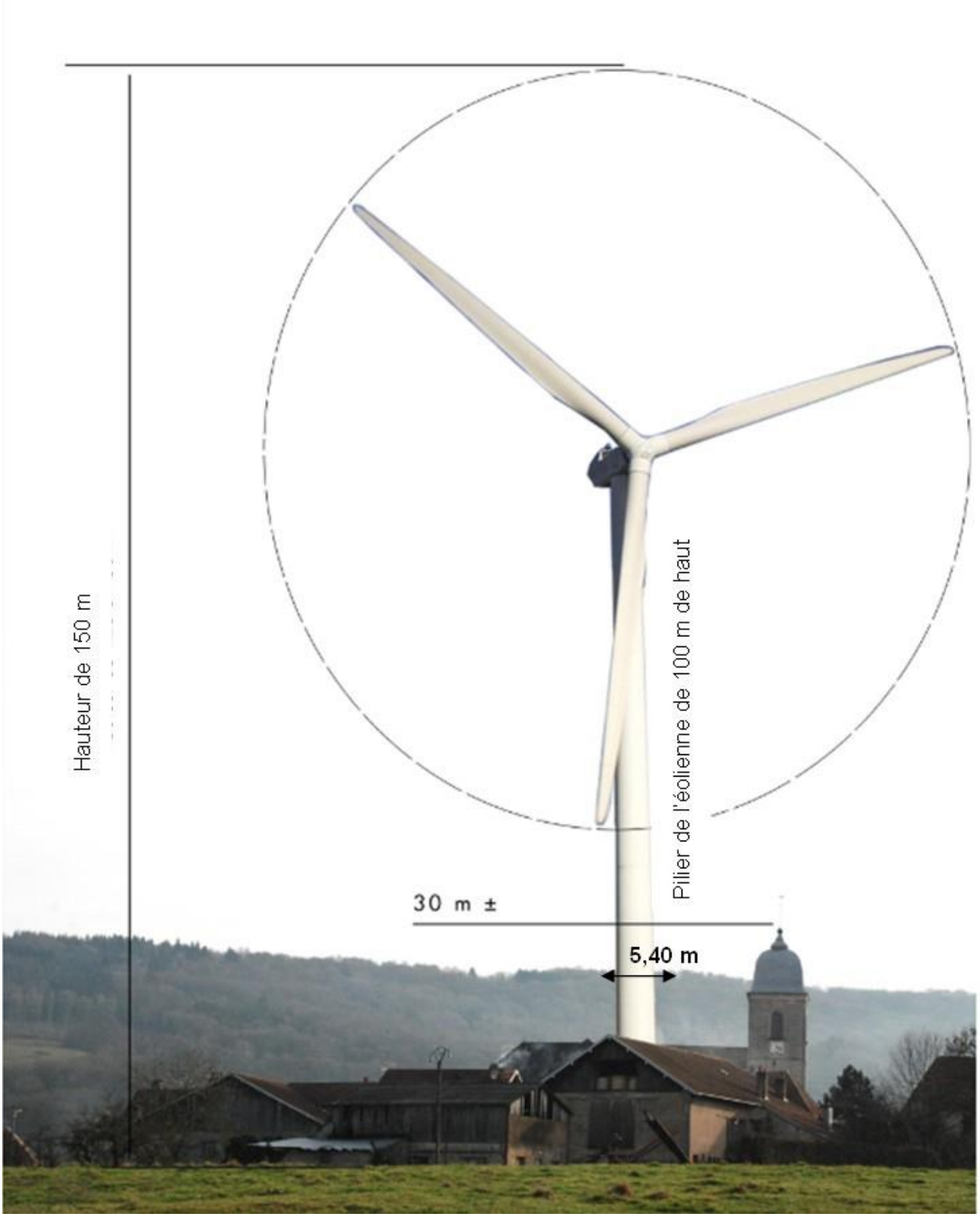

HABITANTS DE LA COMMUNE DE POUILLEY-FRANÇAIS ET DES COMMUNES ENVIRONNANTES

La municipalité de Pouilley-Français a organisé une réunion publique le 30 novembre 2016 pour informer les habitants du village que 14 éoliennes allaient être installées :

- **6 sur les communes de Pouilley-Français (5) et Corcondray (1)**
- **8 sur les communes de Lantenne-Vertière (6) et Mercey-le- Grand (2)**

D'une étude de faisabilité (pose du mât de mesure en septembre 2015), on nous annonce lors de la réunion du 30 novembre 2016 que le projet est viable, même si les éoliennes ne produiront que 60 jours par an.

Le promoteur sait exactement où il va pouvoir installer ses machines, et les propriétaires des terrains ont déjà été contactés.

Les études sont **terminées et nous ont été présentées comme « favorables ». La demande d'autorisation unique (équivalent au permis de construire) a été déposée le 22 décembre 2016** (affichée au panneau de la mairie).

L'enquête d'utilité publique nous a été annoncée pour septembre 2017.

Nous sommes mis devant le fait accompli sans informations complémentaires et sans que nous ayons pu donner notre avis.

Les principaux bénéficiaires de ce projet seront : la société OPALE, bureau d'étude du projet (unique intervenant de la réunion du 30 novembre 2016), le fond de pension VELOCITA (qui installera les éoliennes), et à une échelle très minimaliste notre commune pour 56 000 €, sur un projet d'investissement de 52 Millions d'Euros. En contrepartie, **nous subirons toutes les nuisances** niées par les auteurs du projet.

- **Nuisances sonores** perceptibles de 2 à 3 km selon les conditions climatiques. Lors de la réunion, le bureau d'étude OPALE s'est retranché derrière le bruit ambiant déjà existant (autoroute A36, départementale D673 et voie ferrée) pour occulter la nuisance sonore des éoliennes.
- **Nuisances dues aux sons basses fréquences** (infrasons) qui influent sur la santé des humains. Aucune étude n'a été menée ou demandée pour connaître l'impact sur les habitants de la commune.
- **Puissants flashs** la nuit appelés « l'effet disco ».
- **Perte de valeur des habitations des riverains.** Des cas de jurisprudence avérés ont fait ressortir des baisses de 30%, mais aucune étude n'a été diligentée que ce soit au niveau local ou national.
- **Massacre de la forêt** (presque 2 hectares seront détruits pour l'implantation des Eoliennes, des chemins d'accès et des aires de grutage), de l'avifaune (spécialement les oiseaux), du gibier et des plantes.

Pollution du sous-sol :**7 000 m^3 de béton,** soit **16.1 MILLIONS de kg** pour les 14 éoliennes, soit **6,9 MILLIONS de kg de béton pour nos 6 éoliennes**.

- Sachez de plus que vous payez déjà la CSPE (Contribution au Service Public d'Electricité), voir sur votre facture d'électricité, et la CSPE augmentera avec l'extension de l'éolien.

Le massif forestier et toute sa faune, le paysage qui borde l'Ouest de notre village, et ses habitants vont être livrés aux promoteurs de l'éolien industriel contre de l'argent, c'est bien évidemment « **l'intérêt financier** » **la seule raison majeure** qui va entraîner tous ces dommages, **l'écologie n'étant qu'un prétexte**.

C'est pourquoi nous formons une Association « Les Amis de Beauregard »pour vous donner des informations objectives et vous permettre de donner votre avis sur ce projet.